Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents excusés représentés :
3

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
23 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, Mme Stéphanie REMOND, et M. Frédéric PONGE.

Membres absents excusés représentés : M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. MICHEL), Mme Lydie COMMOY (pouvoir à Mme REMOND) et Mme Aurélie SAN ISIDORO (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 29-04-2026/46 – Renouvellement du contrat SACPA

Rapporteur : Mme Liliane GUIRAUD

1. Aspects juridiques :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code rural, notamment les articles L 211-19, L 211-22 et L 211-24.

2. Eléments de contexte

Depuis des années, la commune fait appel à une société pour assurer la gestion des animaux errants dans le cadre d'un contrat de prestation de service public. Ce contrat arrivera à échéance le 30 juin 2026. Cette société est la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) dont le siège social est à CASTELJALOUX (47700) ; l'agence concernée par cette prestation est l'agence de VALLERARGUES (30).

Il est proposé de le renouveler, à compter du 1er juillet 2026, pour une année.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- Capture 24h/24 des animaux captifs ou errants ;
- Enlèvement des animaux morts ;
- Exploitation de la fourrière animale ;
- Frais de garde durant les délais légaux, soit 8 jours ouvrés ;
- Cession à une association de protection animale après les délais légaux ;
- Frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique ;
- La garde sociale ;

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes et nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du PCS (plan communal de sauvegarde) :
- Ce tarif n'inclut pas la gestion des colonies de chats libres.

Le contrat est conclu pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

3. Incidence financière

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement actualisé de l'INSEE, soit 8 513 habitants.
Le montant forfaitaire pour la commune est de 1,12 € HT/an/habitant.
Le montant annuel de la prestation est de 9 534,56 € HT (8 513 x 1,12), soit 11 498,68 € TTC.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le contrat à intervenir dans les conditions sus exposées.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexes

1- Contrat de prestations globales fourrière animale
2- Liste des interventions

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

GROUPE SACPA



MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Acte d'Engagement valant CCP

Collectivité : Ville de MARGUERITTES

Code postal : 30320

Date d'effet : 01 juillet 2026

Centre animalier de rattachement : VALLÉRARGUES

CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE

TRANSPORT DES ANIMAUX VERS LE LIEU DE DEPOT LEGAL

RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

24/7

GROUPE SACPA Service commercial
12 Place Gambetta
47700 CASTELJALOUX

Tel: 05 53 89 60 59
s.peyhardi@sacpa.fr

RCS Agen : 393 455 316
SAS au capital de 455 100€

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

GROUPE SACPA

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

PREAMBULE

Le présent marché se réfère aux textes régissant la commande publique qui en définissent le cadre, à savoir :

- Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.
- Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.
- Arrêté du 30 Mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services.

Personne publique contractante :

Type de collectivité locale :

~~Communauté d'Agglomération~~

~~Communauté Urbaine~~

~~Métropole~~

~~Communauté de communes~~

Commune

Autre (à préciser) :

Dénomination : Ville de MARGUERITTES SIRET : 213 001 563 000 13

Adresse complète : 14 Rue Gustave De Chavaleillel 30320 MARGUERITTES

Représenté par ~~Mme~~/M. : RENI NICOLAS

Fonction : MAIRE

Dûment habilité(e) par décision du : 20/03/2026

Référent en charge du suivi du dossier :

Comptable public assignataire des paiements :

Mme/~~M.~~ : MME CRAUZET Marie Pierre SGC de NIMES

Adresse postale : 15BD Etienne Saintenac 30942 NIMES CEDEX 9

Tel : 0466365516 Mail : sgc.nimes@dglip.finances.gouv.fr

Procédure : Marché public sans mise en concurrence en application de l'article R2122-8 Modifié par Décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 - art. 1.

Contractant :

Jean-François FONTENEAU, Président,

Agissant pour le compte de la SAS SACPA - 12 Place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX

Au capital de 455 100€ - Inscrite au RCS d'Agen sous le numéro B 393 455 316 – NAF : 9609Z

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

- Art L 211-24 et L 211-25 relatifs aux obligations des communes en matière de fourrière animale et à sa gestion.
- Art L 214-6 relatif aux normes sanitaires et de protection animale applicables aux fourrières animales

- Aux dispositions relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dont relèvent les centres animaliers (Rubrique 2120 de la nomenclature ICPE) :
 - Code de l'environnement : art L 512-1 et L 512-8 relatifs aux régimes de déclaration ou d'autorisation des centres animaliers en fonction de leur capacité d'accueil
 - Décret 2006-678 du 8 juin 2006 établissant la nouvelle nomenclature ICPE
 - Arrêté du 8 décembre 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2120.
 - Arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux nuisances sonores émises par les installations classées
- Aux dispositions et normes du ministère de l'Agriculture :
 - Arrêté du 25 Octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde et la détention des animaux,
 - Décret n° 2003-768 du 1 août 2003 relatif à la tenue des locaux où se pratiquent de façon habituelle le transit ou la garde des chiens, chats et autres carnivores domestiques,
 - Arrêté du 01 Janvier 2015 relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux de transit ou de garde des chiens et chats,
 - Loi n° 99-5 du 6 Janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux,
 - Décret n° 2008 - 871 du 28 août 2008 relatif à la protection des animaux de compagnie

❖ Art 3 : Engagements des parties

Le prestataire s'engage à respecter les modalités définies dans le cadre du présent marché et à mener ses missions avec professionnalisme et respect de l'animal et de l'usager.

Le prestataire s'engage à mener ses missions dans le strict respect du cadre juridique qui définit ses activités et à garantir une visibilité permanente à la collectivité sur ses actions.

Le prestataire s'engage à conduire ses missions dans le strict respect de la législation en vigueur en matière de Protection Animale et de Police Sanitaire de la rage. Le prestataire respectera les dispositions légales applicables dans les départements touchés par des cas de rage.

Le prestataire s'engage à fournir tous les éléments de contacts nécessaires à la collectivité et à l'informer sans délai de tout changement qui pourrait survenir au cours de l'exécution.

La collectivité s'engage à respecter les termes du présent marché et à fournir les éléments et informations nécessaires à la bonne exécution des prestations. Elle s'engage à communiquer le nom et les coordonnées des personnes habilitées à la représenter et qui seront en charge du suivi du marché. Pour fluidifier les échanges, la voie électronique sera privilégiée.

❖ Art 4 : Pièce contractuelle

- Le présent Acte d'Engagement valant CCP

❖ Art 5 : Confidentialité, Protection des Données personnelles et mesures de sécurité

Le prestataire et la collectivité qui, à l'occasion de l'exécution du marché, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou d'éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel et relatifs notamment aux moyens à mettre en œuvre pour son exécution, au fonctionnement des services du prestataire ou de la collectivité, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires, afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître. Une partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

en la matière au travers du plan de prévention hygiène et sécurité et des règlements intérieurs et sanitaires appliqués dans les centres animaliers.

NB : Lorsque les conditions de transfert de salariés visées par l'article 1224 du code du travail ne s'appliquent pas, la Convention collective des Fleuristes, Vente et Services des Animaux Familiers et en particulier l'Accord autonome du 19 octobre 2016 (IDCC1978), à laquelle sont obligatoirement rattachés les exploitants de fourrière et refuge animalier, ***prévoit un transfert de plein droit des salariés en cas de changement de prestataire.***

❖ Art 7 : Protection de l'environnement

Le prestataire veille à ce que les prestations qu'il effectue respecte les prescriptions législatives et règlementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Nous sommes engagés dans une démarche RSE (démarche qualité et responsabilité sociétale et environnementale).

❖ Art 8 : Réparation des dommages

Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens de la collectivité par le prestataire, du fait de l'exécution du marché, sont à la charge du prestataire. Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens du prestataire par la collectivité, du fait de l'exécution du marché, sont à la charge de la collectivité. Tant que les fournitures restent la propriété du prestataire, celui-ci est, sauf faute de la collectivité, seul responsable des dommages subis par ces fournitures du fait de toute cause autre que l'exposition à la radioactivité artificielle ou les catastrophes naturelles dûment reconnues. Cette stipulation ne s'applique pas en cas d'adjonction d'équipements fournis par la collectivité au matériel du prestataire et causant des dommages à celui-ci.

Le prestataire garantit la collectivité contre les sinistres ayant leur origine dans le matériel qu'il fournit ou dans les agissements de ses préposés et affectant les locaux où ce matériel est exploité, y compris contre le recours des voisins.

❖ Art 9 : Assurances

Le prestataire a souscrit auprès d'AXA France IARD une responsabilité civile en tant que prestataire de service pour la garantie pour tous dommages matériels ou corporels causés à autrui par lui-même ou son personnel à l'occasion d'opérations de captures d'animaux vivants, l'enlèvement d'animaux morts ou de gestion de Centre Animalier (CONTRAT N° 10919982804).

PRIX ET REGLEMENT

❖ Art 10 : Prix

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE (*recensement de la population 2023 en géographie au 01/01/2026)* :

Population légale totale (en nb d'hab) : 8487 Forfait annuel € HT / habitant : 1,12

Montant annuel global € HT : **9505,44**
TVA en sus : 20%

Ce tarif comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés.
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg (les frais afférents au traitement des cadavres seront à la charge du prestataire)
- Garde sociale : Les animaux (chiens et chats) des personnes hospitalisées en urgence, incarcérées ou décédées pourront être, à la demande du Maire, placés dans les locaux de la fourrière (dans la limite des capacités d'accueil du Centre Animalier) pour une durée légale de 8 jours ouvrés et francs. Avant la fin de ce délai, le Maire devra décider du devenir de l'animal en le confiant soit à une Association de Protection Animale, soit à une personne désignée par ses soins.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

Le prestataire ne sera pas tenu de constituer un cautionnement pour l'exécution de la convention. Il ne sera pas fait application d'une retenue de garantie.

DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

❖ Art 14 : Durée du marché

Conformément à l'art R2112-4 du décret 2018-1075, le présent marché est conclu pour la période du **01 Juillet 2026 au 30 Juin 2027.** Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

❖ Art 15 : Modalités de résiliation

La personne publique contractante pourra mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché, avant son terme pour les motifs suivants :

- Soit pour évènements liés au marché, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'arrêté du 30 Mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures. Lorsque le titulaire rencontre, au cours de l'exécution des prestations, des difficultés techniques particulières dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens hors de proportion avec le montant du marché, la collectivité peut résilier le marché, de sa propre initiative ou à la demande du prestataire. Lorsque le prestataire est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, le pouvoir adjudicateur résilie le marché.
- Soit pour le motif de faute du titulaire, conformément aux dispositions de l'article 41 de l'arrêté du 30 Mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures
- Soit pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 42 de l'arrêté du 30 Mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures. Dans ce cas, le prestataire a droit à une indemnité de résiliation, calculée en appliquant au montant hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations admises, un pourcentage fixé à 15%. Le prestataire a droit, en outre, à être indemnisé de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées. Il lui incombe d'apporter toutes les justifications nécessaires à la fixation de cette partie de l'indemnité dans un délai de quinze jours après la notification de la résiliation du marché. Ces indemnités sont portées au décompte de résiliation, sans que le prestataire ait à présenter une demande particulière à ce titre.

Par dérogation à l'arrêté du 30 Mars 2021, la collectivité devra respecter un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire pour notifier la résiliation des prestations au titulaire. Les prestations exécutées durant cette période de préavis sont dues en totalité au prestataire.

❖ Art 16 : Délais d'exécution

Les prestations seront exécutées à compter du 1er juillet 2026

Le prestataire s'engage à réaliser ses interventions dans un délai de 2h suivant l'appel de la collectivité pour signaler un animal errant sur la voie publique.

Si le prestataire se retrouve dans l'impossibilité de respecter les délais d'exécution, du fait de la collectivité ou du fait d'un évènement ayant le caractère de force majeure, la collectivité prolonge le délai d'exécution. Le délai ainsi prolongé a les mêmes effets que le délai contractuel.

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

INTERVENTION : DELAI MAXIMUM DE 2H00
(le plus rapidement possible en cas d'urgence)

1. Demande d'intervention effectuée par les donneurs d'ordre (services municipaux, polices, gendarmerie ...) selon une fiche de procédure remise au client
2. Service disponible 24/7 avec ligne téléphonique d'astreinte dédiée en dehors des heures ouvrables.
3. Création d'une fiche informatique d'intervention dès la réception de l'appel et enregistrement des actions dans notre logiciel métier, consultable en temps réel par les services donneurs d'ordre.
4. La responsabilité du client est déléguée au Groupe SACPA dès la demande d'intervention

CAPTURE, RAMASSAGE ET TRANSPORT

CARNIVORES DOMESTIQUES, NAC PETITS ANIMAUX DE RENTE ou D'AGREMENT (sous conditions de capacité d'accueil et de respect de la reglementation)	ANIMAL BLESSÉ	ANIMAL MORT

❖ **Art 21 : Gestion des animaux en fourrière**

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT EN FOURRIÈRE

Délai légal minimum de 8 jours ouvrés et francs, sauf restitution anticipée au propriétaire

A l'entrée	• Vérification de l'identification de l'animal. • Vérification de l'état sanitaire et de la provenance de l'animal. • Installation dans un box ou un module adapté à l'espèce, aux besoins sanitaires, physiologiques et comportementaux
Mise en place du suivi administratif	• Création du dossier informatique de l'animal rattaché au bon d'intervention • Enregistrement au registre Entrées-Sorties. • Recherche du propriétaire (connexions fichiers nationaux d'identification, recherches via internet, forums, réseaux sociaux, voisinage)
Mise en place du suivi sanitaire	• Visite vétérinaire et vaccination à l'entrée, contrôle et suivi sanitaire pour tous les animaux entrés en fourrière (sauf si restitution rapide).
Mise en place des protocoles d'alimentation et bien-être	• Protocoles d'alimentation définis en collaboration avec le vétérinaire. • Soins adaptés de façon à respecter les 5 piliers du Bien-être animal (absence de faim et de soif, absence d'inconfort physique, absence de douleurs, blessures et de maladies, limitation de la peur et du stress, possibilité d'exprimer un comportement normal)
Cas particuliers	• Les animaux mordeurs ou griffeurs seront gardés 15 jours pour satisfaire aux obligations réglementaires et faire réaliser les évaluations comportementales prévues par le Code Rural. Les frais engendrés seront à la charge du propriétaire • Les chiens de 1ère et 2ème catégorie. • Les gardes sociales

DEVENIR DES ANIMAUX

RESTITUTION AU PROPRIETAIRE	TRANSFERT EN APA

VigiPets.fr

Le service dédié aux animaux perdus/trouvés 100% connecté aux bénéfices de vos administrés

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

GROUPE SACPA

Le Groupe Sacpa s'engage à respecter les engagements visés par la loi du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de La République :

« -Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;

- *Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;*
- *S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».*

Article L211-24 -Version en vigueur depuis le 02 décembre 2021 - Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 7

Sanctions encourues pour sévices graves ou actes de cruauté envers des animaux, mentionnées à l'article 521-1 du code pénal. Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

DIFFERENDS ET LITIGES

La collectivité et le prestataire s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du marché ou à l'exécution des prestations objet du marché.

En cas de désaccord ne pouvant trouver d'issue dans un règlement à l'amiable, la collectivité ou le prestataire peuvent soumettre tout différend qui les oppose au comité consultatif de règlement amiable des litiges, dans les conditions mentionnées à l'art. R2197-1 du décret 2018-1175 du 03/12/2018.

ACCEPTATION DE L'OFFRE VALANT NOTIFICATION DU MARCHE AU PRESTATAIRE

A Casteljaloux, le, **26 mars 2026**,	A , le,
Pour le prestataire	Le représentant légal de la personne publique contractante ayant le pouvoir de signature,
Le Président,	Nom :
Jean-François FONTENEAU	Fonction :
SAS SACPA - Siège Social 12 Place Gambetta 47700 CASTELJALOUX Tél. 05 53 89 00 59 - contact@groupe-sacpa.fr Capital de 400 100 € - RCS [illegible] Siret 39[illegible]00470 - NAF 0[illegible]Z JP FONTENEAU	

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

Groupe SACPA Client Service

Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal



Espace Clients

Bienvenue dans votre espace privatif

Liste des interventions

Filtré sur : Date Inter >= 01/01/2025 et Date Inter <= 31/12/2025

Filtrer la liste Nombre de lignes par page : 100

1

Details	Date Inter	Type Inter	Terme Inter	Date Dem.	Heure Dem.	Ville	H Depart	H Prise Charge	H Dépôt	Nb Animaux Ilôs	N° Interne	Adresse
Details	18/12/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	18/12/2025	13:00	MARGUERITTES	14:12	14:50	18:30	1	82590	PM
Details	16/12/2025	Prise en charge	Réussie	16/12/2025	22:00	MARGUERITTES	23:00	23:30	00:30	1	82936	Super u
Details	02/12/2025	Prise en charge	Echec	02/12/2025	10:00	MARGUERITTES	11:00	11:30	14:30		82631	rue louis alexandre
Details	24/11/2025	Capture	Pas d'animal sur Place	24/11/2025	09:00	MARGUERITTES	09:16	09:56	13:00		82705	avenue geneste
Details	21/11/2025	Prise en charge	Réussie	21/11/2025	13:00	MARGUERITTES	14:30	16:00	20:00	1	81273	cv
Details	21/11/2025	Prise en charge	Réussie	21/11/2025	11:45	MARGUERITTES	13:45	14:20	15:00	2	81453	6 rue des emeraudes
Details	21/10/2025	Capture	Echec	21/10/2025	11:00	MARGUERITTES	11:00	11:05	14:00		82316	340 che de redesan
Details	20/10/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	20/10/2025	11:00	MARGUERITTES	13:15	14:00	20:00	1	82305	av clement ader
Details	20/10/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	20/10/2025	12:00	MARGUERITTES	14:02	14:15	20:00	1	82306	ch du mas brignon
Details	09/10/2025	Prise en charge	Réussie	09/10/2025	18:32	MARGUERITTES	19:00	19:30	20:16	1	81914	3010 allée jaques cuartion
Details	30/09/2025	Prise en charge	Réussie	30/09/2025	10:00	MARGUERITTES	12:24	13:06	14:00	1	80822	police municipale
Details	24/09/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	24/09/2025	10:00	MARGUERITTES	10:00	10:23	12:45	1	81978	super u
Details	14/09/2025	Prise en charge	Réussie	14/09/2025	17:30	MARGUERITTES	18:20	19:20	20:15	1	81648	gn
Details	12/09/2025	Capture	Pas d'animal sur Place	12/09/2025	12:35	MARGUERITTES	12:35	13:05	14:10		81809	chemin des canaux
Details	10/09/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	10/09/2025	20:00	MARGUERITTES	22:25	22:40	23:55	1	81711	rue du millénaire
Details	09/09/2025	Prise en charge	Réussie	09/09/2025	10:00	MARGUERITTES	13:00	13:45	20:00	1	81591	pm
Details	03/09/2025	Prise en charge	Réussie	03/09/2025	18:15	MARGUERITTES	18:15	18:40	20:30	1	81662	police municipale
Details	20/08/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	20/08/2025	08:00	MARGUERITTES	09:15	10:00	12:10	1	81213	pm
Details	08/08/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	08/08/2025	13:00	MARGUERITTES	16:00	16:20	19:50	1	81086	2 bis rue des vendangeurs
Details	07/08/2025	Ramassage de cadavre	Echec	07/08/2025	18:25	MARGUERITTES	19:00	19:50	20:30		80481	2 bis rue des vendangeurs
Details	29/07/2025	Prise en charge	Réussie	29/07/2025	17:32	MARGUERITTES	17:32	18:04	19:50	1	80890	29 avenue des galoubet
Details	25/07/2025	Prise en charge	Réussie	25/07/2025	14:25	MARGUERITTES	14:28	14:40	19:00	1	80855	2 rue des forains
Details	10/07/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	10/07/2025	09:00	MARGUERITTES	10:20	10:50	13:00	1	80665	64 avenue magellan
Details	03/07/2025	Prise en charge	Réussie	03/07/2025	15:00	MARGUERITTES	16:30	16:40	20:00	1	80630	6 av de la camargues
Details	20/06/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	20/06/2025	13:00	MARGUERITTES	16:00	16:20	20:00	1	80428	15 ruye de l'alphonse
Details	04/06/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	04/06/2025	13:00	MARGUERITTES	14:30	14:50	19:30	1	79924	mairie
Details	03/06/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	03/06/2025	13:00	MARGUERITTES	14:30	14:50	19:30	1	79925	mairie
Details	28/05/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	28/05/2025	13:00	MARGUERITTES	16:40	16:50	20:15	1	79891	cv midi vet
Details	17/05/2025	Capture	Echec	17/05/2025	17:20	MARGUERITTES	17:20	18:00	19:00		79994	route de poulx
Details	13/04/2025	Prise en charge	Réussie	13/04/2025	17:50	MARGUERITTES	17:50	18:50	19:45	1	79577	ecurie de sauzette
Details	11/04/2025	Prise en charge	Réussie	11/04/2025	10:00	MARGUERITTES	10:00	11:00	14:00	1	79530	GENDARMERIE
Details	19/03/2025	Prise en charge	Réussie	19/03/2025	09:00	MARGUERITTES	09:30	10:20	12:30	1	79246	poste police municipal
Details	19/03/2025	Prise en charge	Réussie	19/03/2025	10:30	MARGUERITTES	10:30	10:45	12:30	1	79247	mas sacxrée coeur
Details	11/03/2025	Prise en charge	Réussie	11/03/2025	09:42	MARGUERITTES	16:50	17:05	19:40	1	78910	BRIGADE
Details	03/03/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	03/03/2025	16:30	MARGUERITTES	16:30	17:20	20:00	1	79077	impasse sophora
Details	17/01/2025	Prise en charge	Réussie	17/01/2025	10:00	MARGUERITTES	10:30	11:30	12:20	1	77368	pm
Details	11/01/2025	Prise en charge	Réussie	11/01/2025	15:32	MARGUERITTES	16:38	17:04	17:10	1	77408	18 rue de la citadelle
Details	09/01/2025	Ramassage de cadavre	Pas d'animal sur Place	09/01/2025	11:20	MARGUERITTES	11:22	11:50	12:30		78642	25 ave de mezerac
Details	08/01/2025	Ramassage de cadavre	Réussie	08/01/2025	13:00	MARGUERITTES	14:40	15:00	19:00	4	77334	cv

1

Réalisation COAXIS Copyright 2005 tous droits réservés - Site Optimisé pour Microsoft Internet Explorer Version 6 et ultérieure

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

Groupe SACPA Chenil Service

Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal



Espace Clients

Bienvenue dans votre espace privatif

Liste des interventions

Filtré sur : Date Inter >= 01/01/2023 et Date Inter <= 31/12/2023

Filtrer la liste Nombre de lignes par page : 100

1

Details	Date Inter	Type Inter	Terme Inter	Date Dem.	Heure Dem.	Ville	H Depart	H Prise Charge	H Dépôt	Nb Animaux liés	N° Interne	Adresse
Details	20/12/2023	Prise en charge	Réussie	20/12/2023	15:30	MARGUERITTES	18:10	18:30	20:15	1	73666	4 impasse des roses tremières
Details	06/12/2023	Prise en charge	Réussie	06/12/2023	18:30	MARGUERITTES	20:10	21:30	23:20	1	73502	mas jamerzet
Details	24/11/2023	Prise en charge	Réussie	24/11/2023	13:00	MARGUERITTES	14:48	15:27	18:55	1	73077	cv 9 ter rue des cevennes
Details	16/11/2023	Prise en charge	Terminée	16/11/2023	14:00	MARGUERITTES	14:10	14:50	17:30		73046	9 rue du vaccares
Details	11/11/2023	Prise en charge	Annulée par Donneur d'Ordre	11/11/2023	09:20	MARGUERITTES	09:30	09:45	19:20		73013	ferme bounegard
Details	07/11/2023	Prise en charge	Réussie	07/11/2023	14:00	MARGUERITTES	15:40	16:00	16:50	1	72980	place de la mairie
Details	26/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	26/10/2023	13:00	MARGUERITTES	15:00	15:10	20:00	1	72860	police municipale
Details	24/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	24/10/2023	08:30	MARGUERITTES	16:55	17:30	19:30	1	72809	NP Ambulance
Details	23/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	23/10/2023	13:00	MARGUERITTES	15:10	15:30	19:00	1	72473	police municipale
Details	18/10/2023	Prise en charge	Réussie	18/10/2023	10:05	MARGUERITTES	10:10	10:40	14:50	3	72701	avenue de paris charles de G
Details	17/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	17/10/2023	16:00	MARGUERITTES	16:40	17:00	20:00	1	72663	pm directement
Details	15/10/2023	Prise en charge	Réussie	15/10/2023	08:50	MARGUERITTES	09:00	10:15	11:40	1	72682	avenue element ader
Details	11/10/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	11/10/2023	10:50	MARGUERITTES	11:40	12:15	14:00	1	72548	police municipale
Details	27/09/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	27/09/2023	19:40	MARGUERITTES	20:00	20:50	09:20	1	72366	chemin des canaux
Details	15/09/2023	Prise en charge	Réussie	14/09/2023	09:10	MARGUERITTES	10:25	11:30	13:30	1	72254	pm
Details	06/09/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	06/09/2023	16:10	MARGUERITTES	16:15	16:50	20:35	1	71400	pm
Details	21/08/2023	Prise en charge	Réussie	21/08/2023	11:00	MARGUERITTES	11:10	12:00	13:00	1	71887	avenue clement ader
Details	16/08/2023	Prise en charge	Réussie	15/08/2023	12:00	MARGUERITTES	12:35	13:10	15:00	1	71546	poney club
Details	03/08/2023	Prise en charge	Remise sur place propriétaire	03/08/2023	13:00	MARGUERITTES	15:40	16:30	21:40		71379	1450 chemin de redessan
Details	03/08/2023	Prise en charge	Remise sur place propriétaire	03/08/2023	13:00	MARGUERITTES	15:40	16:30	21:40		71381	1450 chemin de redessan
Details	02/08/2023	Prise en charge	Réussie	02/08/2023	13:00	MARGUERITTES	14:00	14:10	16:15	1	71691	impasse des chasselets
Details	31/07/2023	Prise en charge	Réussie	31/07/2023	16:25	MARGUERITTES	17:25	18:15	19:00	1	71864	rue des cevennes
Details	31/07/2023	Prise en charge	Réussie	31/07/2023	15:20	MARGUERITTES	15:20	15:30	16:55	1	71863	cv pasteur
Details	29/07/2023	Prise en charge	Réussie	29/07/2023	19:00	MARGUERITTES	19:00	19:20	20:15	1	71856	32 avenue de l acqueduc
Details	26/07/2023	Prise en charge	Réussie	26/07/2023	09:45	MARGUERITTES	12:05	12:40	14:10	1	71769	rue des cévennes
Details	22/07/2023	Prise en charge	Réussie	22/07/2023	22:40	MARGUERITTES	22:40	00:55	02:20	1	71743	super u
Details	21/07/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	21/07/2023	15:10	MARGUERITTES	17:15	18:05	20:35	1	71736	avenue de paris charles de
Details	28/06/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	28/06/2023	08:00	MARGUERITTES	10:00	10:40	12:00	1	71153	cv rue des cevennes
Details	22/06/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	22/06/2023	13:00	MARGUERITTES	16:25	16:37	19:00	1	70998	cv pasteur
Details	13/06/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	13/06/2023	18:30	MARGUERITTES	18:30	19:30	20:30	1	70882	6 rue du colibri
Details	06/06/2023	Prise en charge	Réussie	06/06/2023	02:15	MARGUERITTES	03:10	03:50	04:40	1	70761	intermarché
Details	02/06/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	02/06/2023	13:00	MARGUERITTES	14:55	15:15	16:10	1	70560	cv rue des cevennes
Details	20/05/2023	Prise en charge	Réussie	20/05/2023	15:06	MARGUERITTES	15:06	15:16	16:05	1	69499	310 allée jacque cartier
Details	11/05/2023	Prise en charge	Annulée par Donneur d'Ordre	11/05/2023	20:40	MARGUERITTES	20:50	21:10	21:35		70315	place du calvaire
Details	10/05/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	10/05/2023	12:00	MARGUERITTES	12:00	12:00	13:00	1	70388	cv
Details	09/05/2023	Prise en charge	Réussie	09/05/2023	10:00	MARGUERITTES	12:20	12:35	14:20	2	70378	chemin de redessan
Details	09/05/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	09/05/2023	09:00	MARGUERITTES	11:40	12:10	14:20	1	70377	rue des cevennes
Details	16/04/2023	Capture	Annulée par Donneur d'Ordre	16/04/2023	09:10	MARGUERITTES	09:16	09:40	11:40		69824	rue des moules
Details	07/04/2023	Prise en charge	Réussie	07/04/2023	16:35	MARGUERITTES	16:35	17:30	18:30	1	70061	police municipale
Details	25/03/2023	Prise en charge	Réussie	25/03/2023	10:46	MARGUERITTES	11:22	11:36	12:38	1	69648	police municipale
Details	15/03/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	15/03/2023	13:00	MARGUERITTES	14:10	15:18	17:35	1	69784	pm
Details	14/03/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	14/03/2023	15:30	MARGUERITTES	15:30	16:30	17:55	1	69816	pm
Details	10/03/2023	Prise en charge	Réussie	10/03/2023	12:25	MARGUERITTES	12:25	12:45	13:50	1	69288	1 A rue des aubes
Details	27/01/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	27/01/2023	10:00	MARGUERITTES	10:30	11:30	12:30	1	69165	police municipale
Details	27/01/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	27/01/2023	10:00	MARGUERITTES	10:30	11:30	12:30	1	69164	poilice municipale
Details	25/01/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	25/01/2023	14:40	MARGUERITTES	14:40	14:45	19:20	1	68683	Pm Av paris cdg
Details	22/01/2023	Prise en charge	Réussie	22/01/2023	15:30	MARGUERITTES	15:35	16:40	20:05	1	69106	rue de la trouvette
Details	18/01/2023	Prise en charge	Remise sur place propriétaire	18/01/2023	14:50	MARGUERITTES	15:25	16:02	17:11		69093	cv rue des cevenes
Details	16/01/2023	Ramassage de cadavre	Réussie	16/01/2023	09:00	MARGUERITTES	09:45	10:30	14:30	1	69037	pm

1

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

Details	08/01/2022	Prise en charge	Réussie	08/01/2022	10:45	MARGUERITTES	10:45	11:40	12:30	1	63342	ecurie de la licorne
1												

Réalisation COAXIS Copyright 2005 tous droits réservés - Site Optimisé pour Microsoft Internet Explorer Version 6 et ultérieure

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_46-DE

Groupe SACPA Chenil Service

Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal



Espace Clients

Bienvenue dans votre espace privatif

Liste des interventions

Filtré sur : Date Inter >= 01/01/2020 et Date Inter <= 31/12/2020

Filtrer la liste Nombre de lignes par page 100

1

Details	Date Inter	Type Inter	Terme Inter	Date Dem.	Heure Dem.	Ville	H Depart	H Prise Charge	H Dépôt	Nb Animaux liés	N° Interne	Adresse
Details	22/12/2020	Prise en charge	Réussie	22/12/2020	13:00	MARGUERITTES	13:45	14:35	17:00	2	58901	za la ponche garage volvo
Details	08/12/2020	Ramassage de cadavre	Réussie	08/12/2020	13:59	MARGUERITTES	13:59	14:22	19:49	1	58660	rue des cevennes poste
Details	18/11/2020	Ramassage de cadavre	Réussie	18/11/2020	08:00	MARGUERITTES	09:40	10:00	17:00	1	58300	10 rue pasteur Cv
Details	17/11/2020	Prise en charge	Annulée par Donneur d'Ordre	17/11/2020	10:20	MARGUERITTES	10:20	10:30	12:00		58378	cv
Details	29/10/2020	Prise en charge	Annulée par Donneur d'Ordre	29/10/2020	15:50	MARGUERITTES	15:50	16:00	17:30		58359	rond point auto route
Details	20/10/2020	Prise en charge	Réussie	20/10/2020	14:00	MANDUEL	15:20	15:40	19:00	1	55171	cv 1551 chemin st paul
Details	09/10/2020	Prise en charge	Réussie	09/10/2020	16:30	MARGUERITTES	17:15	17:50	18:50	1	59278	9 ter rue des cevenes
Details	07/10/2020	Prise en charge	Réussie	07/10/2020	16:30	MARGUERITTES	16:30	17:10	18:45	1	59375	
Details	24/09/2020	Prise en charge	Réussie	24/09/2020	11:00	MARGUERITTES	11:00	11:20	13:00	1	56466	cv rue des cevenes
Details	24/09/2020	Prise en charge	Réussie	24/09/2020	11:00	MARGUERITTES	11:00	11:20	13:00	1	56467	cv rue des cevenes
Details	22/09/2020	Prise en charge	Remise sur place propriétaire	22/09/2020	08:30	MARGUERITTES	09:30	10:10	13:00		56725	SAPEUR POMPIER
Details	31/07/2020	Prise en charge	Réussie	31/07/2020	11:40	MARGUERITTES	11:45	11:50	13:40	1	56146	cv pasteur
Details	20/07/2020	Prise en charge	Réussie	20/07/2020	12:00	MARGUERITTES	13:00	14:00	15:15	1	55046	caserne
Details	12/07/2020	Prise en charge	Réussie	12/07/2020	09:30	MARGUERITTES	09:50	10:45	12:00	1	55881	39 rue charles vissac
Details	04/07/2020	Capture	Pas d'animal sur Place	04/07/2020	09:30	MARGUERITTES	09:30	10:15	12:00		58094	1 RUE DES AUTRES
Details	02/07/2020	Ramassage de cadavre	Réussie	02/07/2020	18:00	MARGUERITTES	19:10	19:35	21:20	1	55669	rue des lavandieres
Details	19/06/2020	Ramassage de cadavre	Réussie	19/06/2020	14:00	MARGUERITTES	14:05	15:00	19:35	1	58007	pm
Details	09/06/2020	Prise en charge	Réussie	09/06/2020	22:50	MARGUERITTES	23:00	23:45	00:30	1	57879	10 avenue hector berlioz
Details	09/06/2020	Prise en charge	Réussie	09/06/2020	12:00	MARGUERITTES	13:25	14:00	19:30	1	57870	2 impasse des goélands
Details	03/06/2020	Prise en charge	Annulée par Donneur d'Ordre	03/06/2020	21:25	MARGUERITTES	21:25	22:00	23:00		57831	stade
Details	16/04/2020	Prise en charge	Réussie	16/04/2020	17:30	MARGUERITTES	18:00	18:30	20:25	1	55487	caserne
Details	28/02/2020	Prise en charge	Réussie	28/02/2020	14:00	MARGUERITTES	14:00	14:40	20:10	1	53899	poste pm
Details	24/02/2020	Prise en charge	Reussie	24/02/2020	14:00	MARGUERITTES	15:40	16:20	20:00	1	56969	7 av ferdinand pertus cv
Details	19/01/2020	Prise en charge	Réussie	19/01/2020	11:00	MARGUERITTES	13:30	14:00	17:00	1	56929	allée jacques cartier

1

Réalisation COAXIS Copyright 2005 tous droits réservés - Site Optimisé pour Microsoft Internet Explorer Version 6 et ultérieure

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575